

Séance du 9 avril 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 3 avril 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Etchegaray, Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde, M. Aguerre à Mme Bisauta, Mme Langlois à M. Esmieu, Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Esmieu présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : MOYENS GENERAUX – Approvisionnement – Acquisition de matériel électrique – Lancement de la consultation et signature des marchés.

Le service Approvisionnement est chargé de l'achat de matériel courant d'électricité et de lampes d'éclairage pour alimenter le magasin général. Ce matériel est destiné principalement aux services d'entretien des bâtiments communaux, de l'éclairage public et de la logistique.

Le marché en cours étant arrivé à expiration, une nouvelle consultation doit être lancée sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de conclure un marché à bons de commande sans minimum ni maximum décomposé en 3 lots, et dont le montant total des commandes pour la durée du marché est estimé comme suit :

Lot	Estimation annuelle en € H.T.
lot n° 01 - Fourniture de câbles électriques	25 000,00
lot n° 02 - Fourniture de lampes et appareils d'éclairage	70 000,00
lot n° 03 - Fourniture de matériels et composants électriques	70 000,00
Estimation totale annuelle	165 000,00

Le marché sera passé pour une durée d'un an, reconductible trois fois. L'enveloppe prévisionnelle maximale pour la durée totale du marché s'élève donc à 660 000 € HT.

Il est demandé au conseil municipal :

- sur la base du dossier de consultation d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert pour une durée d'un an, reconductible trois fois et à signer les marchés à intervenir ;
- en cas d'appel d'offres infructueux et si la commission d'appel d'offres décidait de mettre en œuvre une procédure négociée dans les conditions prévues par l'article 59-III du code des marchés publics, à signer les marchés correspondant avec les prestataires retenus dans ce cadre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.